

Arrêté N° MA-ART-2024-096

OBJET : Arrêté de circulation, interdiction de stationner et rétrécissement de la chaussée, 5 place de l'Eglise, à partir du 22 avril jusqu'au 26 avril 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **PCE SERVICES et ses sous-traitants** pour des travaux de déploiement de la fibre optique (piquetage, aiguillage, tirages de câbles, raccordements et mesures), au niveau du 5 place de l'Eglise, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, à partir du lundi 22 avril jusqu'au vendredi 26 avril 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit place de l'Eglise. La circulation est modifiée avec un rétrécissement de la chaussée.



Article 2 : L'entreprise **PCE (et ses sous-traitants)** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

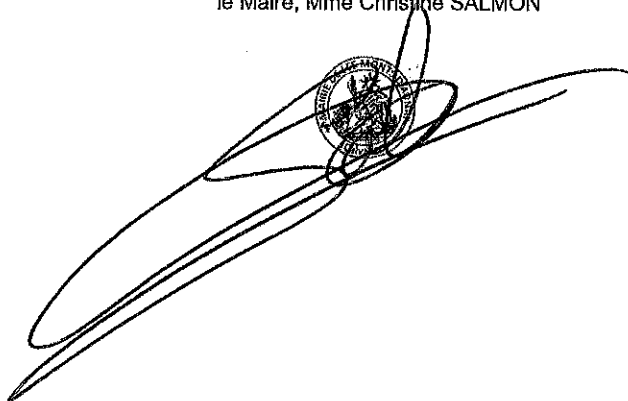
Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des voyages de l'Odon,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **PCE**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The signature is fluid and extends to the right. The seal is partially obscured by the signature but appears to be an official stamp.